

Utilisation des appareils mobiles en cas d'urgence

Les appareils mobiles et les téléphones cellulaires peuvent être utiles en cas d'urgence.

- Si vous avez besoin d'aide en cas d'urgence, appelez le 911.
- Enregistrez les numéros de téléphone à composer en cas d'urgence (p. ex., membres de la famille, amis, services de police, d'incendie, de gaz ou d'électricité) afin de les trouver rapidement.
- Consultez le site Web mobile du Manitoba sur les inondations et les conditions routières à www.manitoba.ca.
- Trouvez des ressources additionnelles dans la partie Liens et ressources du site Web du Manitoba consacré aux inondations.
- Suivez le gouvernement du Manitoba sur Twitter à <https://twitter.com/MBGov> (en anglais seulement) et sur Facebook à <https://www.facebook.com/ManitobaGovernment> (en anglais seulement) pour prendre connaissance des dernières mises à jour et d'obtenir des renseignements sur les inondations.
- Vous pouvez vous renseigner sur l'état des routes à www.Twitter.com/MBGovRoads (en anglais seulement).
- Assurez-vous d'avoir un chargeur pour votre téléphone cellulaire ou un chargeur de voiture ainsi qu'une batterie de rechange dans votre trousse d'urgence.
- Au Manitoba, il est interdit de parler au téléphone cellulaire portatif et d'envoyer des messages texte pendant que l'on conduit. C'est la loi. N'oubliez donc pas de vous arrêter sur le bord de la route pour utiliser votre appareil mobile.